



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ANTONY, 13 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

HOLDING 123, représentant de la société 123 IMMO GESTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 123 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92120 MONTRouGE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
HOLDING 123	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Crédit Mutuel
Caisse d'Antony
13-15, avenue de la Division Leclerc
92160 ANTONY
Tél. 01 45 36 19 64 (appel non surtaxé)
Fax 01 46 68 40 28

JST14

Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ANTONY, 13 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

HOLDING 123, représentant de la société 123 IMMO GESTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 123 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92120 MONTRouGE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
HOLDING 123	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM ANTONY, 13 AV DE LA DIVISION LECLERC 92160 ANTONY déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

HOLDING 123, représentant de la société 123 IMMO GESTION S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 123 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 92120 MONTRouGE, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
HOLDING 123	1 000	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 08 juillet 2025

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

JST14



